

**Présents :** Mr LAPORTE Régis Maire, Mr NEIRYNCK José, Mme PRUVOST Sonia, Mr DEMEY Vincent, Mme VANSTEENKISTE Marine, Mr FRANCK Stéphane, Adjoint, M. DEROO Maurice, Mme DEQUIDT Brigitte, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, M. PICOTIN Gaëtan, Mme SECQ Héléne, Mme IOOS Ludivine, Mme VANHERSEL Valérie, Mme MEESEMAECKER Laurence, M. DUPON Fabien conseillers municipaux.

**Excusée :** Mme PESCH Julie donne procuration a Mr NEIRYNCK José.

**Absente :** Mme HULLAERT Claudie-Anne

**Secrétaire de séance :** DUPON Fabien

### **POINTS FINANCIERS**

#### *1/ Décision modificative au budget primitif*

La commune a encaissé des taxes d'aménagement à tort puisque certains permis de construire ont été annulés par les demandeurs alors que la T.A.M. avait déjà été versée à la commune par le trésor public. Le montant de 2 452.16 € à rembourser n'ayant pas été inscrit au budget primitif, il y a lieu de prévoir une décision modificative. L'écriture suivante est proposée :

- Article 10226 : + 2 452.16 €
- Article 21318 – opération 113 : - 2 452.16 €

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer cette écriture.

#### *2/ Demande de subvention – Répartition du produit des amendes de police*

Un dispositif complémentaire à ce qui est déjà en place au centre du village pour renforcer la sécurité des piétons, et notamment des enfants qui se rendent à l'école, est en cours d'étude. Sachant que la circulaire 2018 concernant la répartition des amendes de police sera mise en ligne sur le site du Département du Nord le 23 avril prochain et que le dépôt des demandes doit être fait pour le 20 juillet, M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le bien-fondé de ce dispositif. Dans le cas d'un avis favorable de principe et d'un financement possible par les amendes de police en fonction des critères définis par le Département, un ajustement du budget sera nécessaire.

Le conseil municipal donne son accord pour la demande de subvention pour des dispositifs appelés pieto, mais la commission voirie se réunira pour décider de l'emplacement de ces dispositifs.

### **POINTS ADMINISTRATIFS**

#### *3/ Procédure de rétrocession des parties communes*

Monsieur le Maire fait un point sur quatre lotissements pour lesquels la procédure de rétrocession est en cours, pour certains depuis longtemps et qui ont été réétudiés et relancés afin de pouvoir mener les dossiers à leur terme dans les meilleurs délais.

##### **↳ Domaine des Colombes**

La commune a obtenu les avis de l'ensemble des concessionnaires. Le dossier parcellaire a été fourni. La demande d'aménager ne comportant pas de convention de rétrocession lors du dépôt, le lotisseur (ou l'association syndicale) doit produire l'avis des co-lotis sur le projet de rétrocession. Dans le cas de ce dossier, ce document manque et a été réclamé au lotisseur.

##### **↳ Domaine des Jacinthes**

Les avis Orange et Enedis relatent la conformité des installations. L'avis NOREADE ne peut être délivré en l'état actuel pour non-finition de travaux. Le dossier parcellaire a été fourni. La demande d'aménager ne comportant pas de

convention de rétrocession lors du dépôt, le lotisseur (ou l'association syndicale) doit produire l'avis des co-lotis sur le projet de rétrocession. Dans le cas de ce dossier, ce document manque et a été réclamé au lotisseur.

#### ↳ L'Arbre de mai

Une convention de rétrocession figurait dans le dossier de dépôt de permis d'aménager. Lorsque tous les avis de conformité seront réceptionnés, la commune pourra finaliser la procédure. Les demandes auprès des concessionnaires sont en cours.

#### ↳ Impasse des jardins

Le dossier parcellaire a été fourni, une convention de rétrocession figurait dans la demande d'aménagement. Les avis de conformité des concessionnaires manquants ont été réclamés au lotisseur.

#### 4/ Avis sur demande de désaffiliation au Centre de Gestion

La communauté urbaine de Dunkerque a sollicité son retrait du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il peut être fait opposition à la demande de la CUD, soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés.
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le conseil municipal est contre la désaffiliation de la CUD au Centre de Gestion (Pour : 0 , Contre: 16 , Abstention:1)

#### 5/ Institution du RIFSEEP

Il s'agit de mettre en place le nouveau régime indemnitaire en faveur des personnels territoriaux. Il est composé de 2 parts :

- L'IFSE : son montant est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions des agents.
- Le CIA : son montant tient compte de l'engagement professionnels et de la manière de servir de l'agent. L'appréciation de la valeur professionnelle se fonde sur l'entretien professionnel.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place du RIFSEEP a la condition que le budget soit respecté.

#### **POINTS DIVERS**

Mise en place du RGPD : Il s'agit de mettre en application un nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Le règlement vise à renforcer les droits des personnes physiques : il confère aux citoyens une plus grande maîtrise de l'utilisation faite de leurs données à caractère personnel.

Le conseil municipal a décidé de ne plus célébrer la fête des mères.

Les noces d'or ne seront plus célébrer en publique. Pour les couples désirant célébrer leurs noces d'or, le conseil municipal a décidé de le faire en petit comité au sein de la Mairie.

Les tarifs d'INITIATIVES RURAL sont passés à 8 euros de l'heure par personne pour les espaces verts et 12 euros de l'heure par personne pour le bâtiment. Cette hausse des tarifs est du au refus de la CCHF de reversé la subvention a Initiative rural. Un courrier sera donc envoyé à la CCHF pour demandé des explications.

Le 29 avril au monument aux morts : souvenir aux déportés

Le 8 mai au monument aux morts : souvenir de la seconde guerre mondial

La location du bâtiment Parret est reconduit pour 3 mois.

**La croix rouge effectuera une quête entre le 9 juin et le 16 juin.**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **Tourisme et culture :**

Les travaux aux jeux à côté de l'école sont en retard à cause de la mauvaise livraison d'un jeu.  
Le conseil municipal devra décider si il veut adhérer ou non à village patrimoine

### **Voirie :**

La cour de l'école sera rénové durant l'été

Pour la rue de St Omer le changement des transversales aura lieu en avril et l'enrobé sera fait en juin.

Le trottoir traversant rue de la Gare verra le jour en 2019

USAN des changements sont à prévoir à cause de l'entrée de GEMAPI. En juin la Communauté Urbaine Lilloise va quitter l'USAN.

### **Jeunesse :**

Un conseil d'école a eu lieu pour voir certains point comme :

- Compréhension du système de feux rouge en cantine
- Décompression des enfants primaire avant d'aller en cantine
- Sanction aux niveaux des tables et non auprès d'un seul élève
- Le fait d'obliger les enfants à finir leurs assiettes.

### **Fêtes :**

La fête des associations aura lieu le 9 juin 2018

### **Travaux :**

Un dossier a été déposé pour l'obtention de la fleur.

***Fin de séance 21 h50***